

BA COUTANCES

Athlétisme – Course hors-stade – Athlé-santé

SIEGE : Hôtel de Ville – 50200 COUTANCES

Dossier d'organisation de JAZZ-COLORE – 29 mai 2025

1°) L'organisateur

L'organisateur de la «Jazz Colore» est l'association dénommée Bocage Athlétique du Coutançais (B.A. Coutances), référencée à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) sous le numéro 050029 et agréée à la DDJS sous le numéro W503001353.

Son siège social est situé à Hôtel de Ville de Coutances.

Son président est, Sylvain COLLETTE, 23, route de Coutances 50200 BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE, Tél : 06 88 35 09 25 et mail : sylvain.collette@orange.fr.

2°) Date et horaire

La manifestation dénommée «Jazz Colore» est prévue le jeudi 29 mai 2025. Cette manifestation sans classement ni chronomètre, se déroulera place Saint-Nicolas, le départ est prévu à 14h00. La fin de l'épreuve est prévue vers 15h30.

3°) Parcours détaillé, localisation

La manifestation se déroulera dans les rues du centre-ville de Coutances.

Circuit d'environ 2.5 km : Départ 14h00,

- Départ rue d'Harcourt vers la rue St-Dominique, puis la rue St-Maur et les allées des Unelles.
- Après avoir réalisé un parcours sur l'esplanade des Unelles, les participants vont rejoindre la rue Daniel (point « mousse » devant les toilettes) puis la rue Geoffroy-de-Montbray en passant par la rue Georges Clemenceau.
- La suite du parcours se fait par la descente de la rue Geoffroy-de-Montbray, puis le passage de la Poissonnerie, la rue du Puits Notre Dame et la rue de la Poissonnerie en faisant le tour par la gauche de la poissonnerie puis la descente des escaliers de la rue Belle Place. Ensuite la rue du Lycée pour faire le tour de l'église Saint-Pierre en passant par la rue Geoffroy-de-Montbray pour rejoindre la rue Saint-Pierre.
- Au milieu de la rue Saint-Pierre, prendre la ruelle du Prépont puis la place Lefrançois de Lalande (point couleur) avant de remonter le bd Legentil-de-la-Galaisière sur la partie piétonne.

- Le parcours traverse la rue de la Mission, sécurisée par un bénévole en complément du service de sécurité de JSLP, puis la place Duhamel, prend le bd Jeanne Paynel, toujours sur la partie piétonne pour faire demi-tour au niveau de la sous-préfecture et rejoindre le square Lebrun (point couleur et orchestre) puis remonter vers le centre-ville par la rue Thomas de Marest.
- Ensuite le parcours emprunte la rue du Palais de Justice et remonte la rue d'Harcourt et passe par le porche sous l'immeuble au niveau du N°3, redescend le square Laisney, emprunte à nouveau la rue du Palais de Justice et rejoint la place et la rue St-Nicolas par la rue des Tournées St-Nicolas.
- La deuxième boucle se termine place St-Nicolas.

4°) Nombre de participants à la manifestation

Il est limité à 700 personnes portant un dossard et régulièrement inscrits à la manifestation.

5°) Nature et modalités d'organisation

Cette épreuve, à allure libre, d'environ 5 km dans les rues de Coutances, ce veut être festive. Pour cela les participants devront réaliser deux fois un circuit d'environ 2.5 km au cœur de la ville de Coutances

Ouverture de la remise des dossards à partir de 12h00 dans l'Espace St-Nicolas.

Début de l'échauffement collectif en musique avec un coach sportif sur la place St-Nicolas à 13h45.

La ligne de départ est située rue d'Harcourt et l'arrivée devant l'entrée de l'Espace Saint-Nicolas.

La «Jazz Colore» est ouverte à partir de 8 ans.

6°) Nombre de spectateurs prévu

L'organisateur attend moins de 1 000 spectateurs sur le parcours, essentiellement des accompagnateurs de participants à la course et des festivaliers de « Jazz sous les Pommiers ».

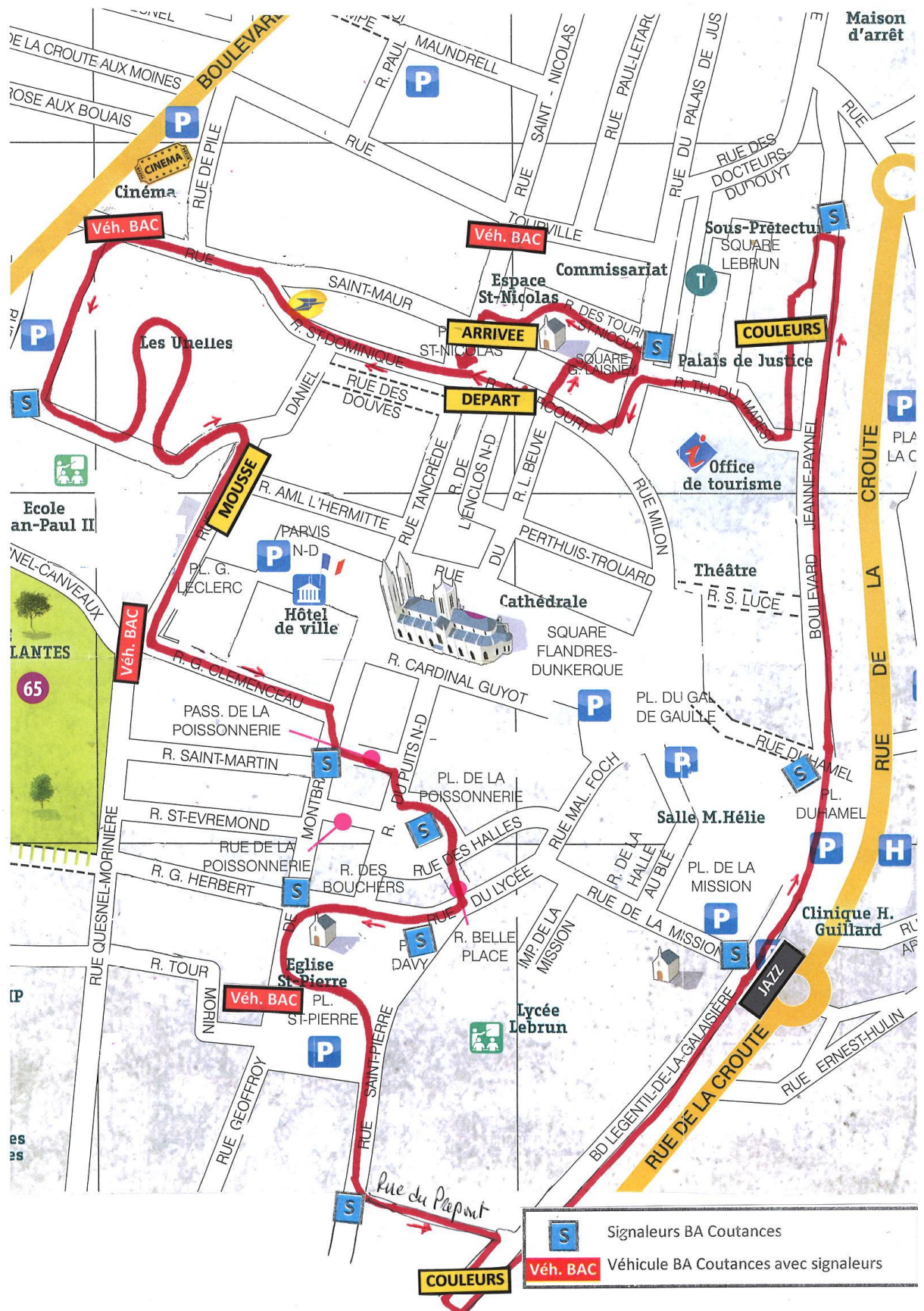
7°) Dispositions assurant la sécurité des participants et des tiers

Le parcours sera interdit à la circulation durant le déroulement de la «Jazz Colore». Les accès au parcours seront bloqués à l'entrée ainsi qu'à la sortie de chaque rue donnant accès au parcours.

Ces rues seront sécurisées suivant le plan de sécurisation ci-dessous. Plusieurs bénévoles (pastilles bleues marquées « S » sur le plan) assureront la sécurité à chaque point d'accès du parcours, ils seront identifiables grâce aux T-shirts jaune fluo de l'organisation.

Les véhicules (sur le plan « Veh. BAC ») seront mis en place à 13h45 sauf celui de la rue Tourville/rue Saint-Nicolas et le « point couleur » de la place Lefrançois-de-Lalande qui seront mis en place à 12h00. La circulation sera rendue à la circulation quand le signal des autorités sera donné.

Localisation du plan de sécurité et du parcours de la « Jazz-Colore »



Les signaleurs seront en place aux points nécessaires. Ils seront munis d'un téléphone portable et d'un plan du parcours avec les N° du Président du BA Coutances, responsable de l'organisation, ainsi que le numéro du poste de secours de la Croix Rouge et celui de la police

Des panneaux et des barrières seront mis en place par l'organisation aux points nécessaires, suivant la réglementation en vigueur, les directives et les indications de la gendarmerie de Coutances, de la police de Coutances et de la D.R.D. de la Manche.

8°) Assurance responsabilité civile

Pour cette manifestation, le B.A. Coutances est assuré par l'intermédiaire de la F.F.A. à la MAIF sous le numéro **4121633J**.

9°) Sécurité au lieu de rassemblement

L'Espace St-Nicolas, lieu de retrait des dossards et t-shirts fera l'objet d'une attention particulière, avec la présence de bénévoles du BA Coutances.

Règlement de Jazz-Colore 2025

Article 1. Présentation

La manifestation «Jazz Colore» est organisée par le Bocage Athlétique du Coutançais (BA Coutances), club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.), dans le cadre et avec l'autorisation du comité d'organisation du festival « Jazz sous les Pommiers ». Le principe en est un parcours de d'une boucle d'environ 2.5 km à parcourir deux fois soit un total d'environ 5 km, avec des sas où de la poudre (colorée et adaptée) est projetée sur les participants.

Ni classement, ni chronométrage ne sont prévus. La manifestation est liée à un concert, organisé en fin de parcours et d'accès aux participants à la manifestation.

Article 2. Conditions de participation

La manifestation «Jazz Colore» est un parcours pédestre ouvert à tous, y compris aux mineurs de plus de 8 ans. Dans le cas où les participants sont mineurs, ils certifient avoir l'autorité légale de procéder à cette inscription. Dans le cas où elles inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers à lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve

L'inscription à la «Jazz Colore» est à réaliser au moyen du site internet dédié. Tout candidat doit remplir une fiche d'inscription et régler le montant du droit d'inscription sur ce site.

Toutefois, les groupes de plus de 10 personnes auront la possibilité de faire une inscription groupée en en faisant la demande à sylvain.collette@orange.fr.

Les inscriptions sur place le jour de la manifestation ne seront possibles qu'en cas de places disponibles. Le site internet www.bacoutances-macs.com donnera un suivi de l'évolution des inscriptions.

Le nombre de participants est limité à 700.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} avril 2025 et se clôturent le 27 mai 2025 à 23h00, exclusivement sur le site internet <https://www.bacoutances-macs.com> et dans la limite des places disponibles.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 700 participants est atteinte avant la date de clôture prévue initialement.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- le formulaire d'inscription, complété sur le site internet***
- le paiement des droits d'inscription, par le dispositif lié au site internet***
- le dépôt de la liste « groupe » avant le 25 mai 2025 à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.***

Les tarifs :

<i>· Jusqu'au au 27 mai 2025 par internet :</i>	<i>16€</i>
<i>- le 29 mai 2025, sur place (si places disponibles) :</i>	<i>20€</i>
<i>- Inscriptions par groupe de 10 personnes :</i>	<i>13€</i>

Conformément aux usages courants, relatifs aux inscriptions à des épreuves physiques ou sportives, en cas d'annulation de la manifestation «Jazz Colore» ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à celle-ci, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque réclamation de la part des personnes inscrites à l'encontre des organisateurs. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation, décidée par le comité d'organisation ou les autorités, ou de la non-participation de la personne.

Cet article ne s'appliquera pas en cas d'annulation liée à une décision préfectorale.

Article 4. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité le 29 mai 2025 à partir de 12h00 à l'Espace Saint-Nicolas. Le port visible du dossard est obligatoire pour la participation à la manifestation, et en particulier pour l'accès aux sas de projection de poudre.

Le comité d'organisation fournira également à chaque participant une paire de lunettes, dont le port est fortement conseillé.

Article 5. Santé - sécurité

La «Jazz Colore» n'est pas une compétition, et donc aucun certificat médical n'est demandé pour participer. Néanmoins, la manifestation peut amener à un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garants de leur condition physique.

De même, la poudre projetée est d'origine végétale, et comestible, ainsi que les colorants qui sont alimentaires ; cependant il n'est pas exclu que l'ingestion, l'inhalation ou le contact avec les yeux engendrent des réactions chez des personnes prédisposées. De ce fait, les participants sont invités à prendre leurs précautions, et en tout cas ils s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique ou de problème médical lié à la manifestation.

Une assistance médicale est prévue sur le parcours ; tout participant déclare accepter de se soumettre aux prescriptions éventuelles du personnel médical ou d'urgence. Par ailleurs, les participants admettent que la participation à la «Jazz Colore» comporte certaines contraintes. En acceptant les conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 6. Assurances

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance en responsabilité civile en conformité avec la nature de l'événement (contrat F.F.A avec la **MAIF** sous le numéro **4121633J**). Il incombe aux participants de s'assurer personnellement par une assurance responsabilité civile.

Article 7. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation ou du concert qui suit, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 8. La C.N.I.L. et Internet

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire du BA COUTANCES, un participant pourra être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'en envoyer la demande par le site internet en nous indiquant nom, prénom et adresse.

Article 9. Circuit

Le parcours emprunte les rues de la ville de Coutances, il est indiqué sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la manifestation. Au vu de ce parcours et de l'affluence attendue, tout participant se doit et s'engage à respecter les personnes et les biens côtoyés au cours de la manifestation, ainsi que l'espace public.

L'accès aux sas de projection de poudre est réservé aux participants, identifiés par le port visible d'un dossard. Une équipe de bénévoles du BA Coutances, identifiés par un tee-shirt de l'organisation est chargée de la sécurité et du respect des règles sur le parcours.

Les participants s'engagent donc à suivre toute préconisation ou directive émise par ces bénévoles.

Un participant qui ne finirait pas le parcours, du fait d'un abandon, d'un problème personnel ou d'une interdiction par une personne habilitée (membre de l'organisation, personnel médical ou de secours, autorités, etc.) ne pourra prétendre à aucun remboursement et ne pourra formuler aucune réclamation.

Article 10. Concert après la manifestation

Un concert est prévu aux abords de l'arrivée (Place St-Nicolas), animé par un disc-jockey. Il est ouvert à tous participants à la manifestation, et gratuit

Article 11. Acceptation du règlement - cas non prévus

Tout participant reconnaît en s'inscrivant avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le comité d'organisation de la «Jazz Colore» présidé ou représenté par le président du BA Coutances, est souverain pour décider sur l'application de ce règlement et sur tout problème lié à la manifestation « Jazz Colore » et qui ne serait pas traité dans ce règlement.

Le Président
Sylvain COLLETTE